



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°127/2022
du Conseil communautaire
Séance du 27 juin 2022

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 48

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 23

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Laurent OUILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIE à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS, Jennifer OBID à Jean-Yves CHAPELET, Alexandre PISSAS à Marie-Chantal PIONNIER

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

Objet : Groupement de commandes pour la réalisation d'une étude foncière sur les territoires de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et de la Communauté de communes du Pont du Gard.

Vu le Code général de Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3 portant sur les marchés publics,

Vu le code de la Commande publique et notamment son article L. 2113-6 portant sur la possibilité des acheteurs publics de passer conjointement des marchés par le biais du groupement de commandes,

Vu le « Contrat de Transition Ecologique » concernant la Communauté de Communes du Pont du Gard et la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien signé fin 2018,

Vu la délibération n°4/2020 prise par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien en date du 2 mars 2020,

Vu la décision N° 22/2021 prise par le Président du Gard rhodanien en date du 6 avril 2021,

Considérant que dans le cadre du label Territoire d'industrie, la Communauté de communes du Pont du Gard et la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien ont souhaité impulser le développement économique de leurs territoires,

Considérant que la Communauté de communes du Pont du Gard et la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien souhaitent analyser au sein d'une même étude spécifique, les potentialités foncières de leur territoire,

Considérant que cette étude devra être menée en prenant en considération le prisme environnemental afin d'anticiper et minimiser les coûts d'aménagement et de viabilisation d'installation future des entreprises tout en respectant les équilibres en matière de paysage, d'environnement, d'activités agricoles et préservation de la faune et de la flore,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission économique du 9 juin 2022,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le lancement d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et la Communauté de communes du Pont du Gard,
- **De valider** les termes de la convention de groupements de commandes,
- **D'autoriser** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien à être le coordinateur de ce groupement,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

Le Président
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le - 7 JUIL. 2022